



VILLE DE  
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121809-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29	L'an deux mille vingt cinq
Présents : 24	Le 18 décembre
Votants : 29	Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.
Procurations : 5	Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Nadine ABAZIOU qui a donné pouvoir à Sonia TORRES, Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Arnaud BILLON qui a donné pourvoir à Isabelle APPRIOU, Nadia DUTERDE qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE.
Convocation du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2025.	

Secrétaire de séance : Philippe RIVIERE

---

N° D\_2025-12-18-09

### **Objet : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 ENTRE LA CAF, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, LA C.C.P.L ET LES COMMUNES DU TERRITOIRE**

Vu l'avis favorable de la commission en date du 8 décembre 2025,

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'allocations Familiales (CAF) organise ses interventions auprès des collectivités locales en développant une démarche fondée sur le partenariat et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Ce partenariat se formalise à notre échelle par la signature d'une nouvelle convention territoriale globale (CTG), sur une durée de 5 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, associant la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire. Cette convention prend la suite de la convention 2022-2025.

La CTG 2026-2030 aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : le soutien à toutes les familles et à leurs enfants de 0 à 17 ans, ainsi qu'à toutes les questions de parentalité, le logement en tant que levier social et d'inclusion, l'accès pour tous aux droits et aux services, ainsi que la lutte contre la fracture numérique, l'animation de la vie sociale, la vie associative et la coopération territoriale.

La CTG est construite par ses partenaires (Caf, CD29, CCPL et les 19 communes de la CCPL) et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé. Ce travail collectif est mené depuis mai 2025. Les enjeux partagés sont déclinés dans un plan d'actions pluriannuel qui sera finalisé début 2026.

La gouvernance politique partagée autour de la CTG prend la forme d'un comité de pilotage composé des représentants des différents partenaires. Les enjeux majeurs de la CTG sont et seront travaillés au sein de groupes de travail thématiques (ateliers composés d'élus volontaires et/ou des professionnels du territoire).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention territoriale globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires,
- Précise que la convention est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030,
- Autorise le maire ou son représentant à signer la convention.

Landivisiau, le 18 décembre 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE

